

REPLACEMENTS EN PUI PAR LES INTERNES

Les Dr Juniors et les internes en pharmacie hospitalière sont autorisés, sous certaines conditions, à effectuer des remplacements de pharmaciens gérants ou adjoints en PUI, dans les structures du secteur public ou privé. A cette fin, l'interne doit être muni d'un certificat de remplacement, valable un an, émis par le Conseil Central H sous réserve d'avoir validé :

- la totalité du deuxième cycle des études pharmaceutiques en France,
&
- cinq semestres de formation du DES de pharmacie hospitalière effectués au titre du troisième cycle dans chacun des domaines de la pharmacie

L'interne doit faire parvenir à l'Ordre une attestation délivrée par le directeur de l'UFR auprès de laquelle il est inscrit. [Plus d'informations](#) sur le site de l'ordre.

Afin de faciliter vos recrutements :

- vous trouverez la [liste des associations locales](#) d'internes ainsi que leurs adresses mail
- vous pouvez également nous adresser vos offres de poste et/ou disponibilités que nous diffuserons dans la rubrique « [PETITES ANNONCES](#) » sur le site de l'OMÉDIT PACA-Corse

RAPPELS



COMITE TECHNIQUE « Renouvellement et adaptation (R/A) de prescription » relatif à l'[arrêté du 21 février 2023](#) : N'oubliez pas de vous inscrire !

CT1 R/A pour les patients ayant bénéficié d'une activité de pharmacie clinique (alinéa 1)
1^{ère} réunion **vendredi 2 juin 2023 de 14h à 18h** à la Faculté de Pharmacie de Marseille

CT2 R/A pour les médicaments référencés au programme d'actions de l'établissement (alinéa 2)

Report de la date limite d'[inscription](#) au **26 mai 2023**

Enquête pharmacie clinique



Un an après la parution des Bonnes Pratiques de Pharmacie Clinique et suite à la mise à disposition d'informations sur le site de l'OMÉDIT PACA-Corse, nous souhaitons faire un état des lieux des pratiques en matière de pharmacie clinique et vous proposons de vous challenger à travers ce [quizz pédagogique](#).



Webinaire de présentation de l'UO PHARMA V2 (Unité d'Œuvre pharmacie hospitalière)
1^{er} juin 2023 13h - 14h [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)